

Le Conseil Municipal d'Upaix s'est réuni le 11 janvier 2021 à 18 heures 30 au lieu habituel de ses séances. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mme Géraldine COULAUD, Adjointe au Maire qui a donné procuration à M. Florent MARTIN.

1/ DETR 2021

M. le Maire présente les dossiers qui peuvent être présentés en DETR 2021 :

- **Priorité 1** : Rénovation et travaux d'économie d'énergie sur le matériel d'éclairage public communal

Montant sollicité : 30 % soit 12 000 € sur 40 000 € HT de travaux

- **Priorité 2** : Travaux de reconstruction d'un mur en enrochement instable au Village

Montant sollicité : 30 % soit 5 100 € sur 17 000 € HT de travaux

- **Priorité 3** : Etrave à neige complète (Déneigement)

Montant sollicité : 30 % soit 5 350 € sur 17 834 € d'acquisition

Pour ces trois dossiers, le Département des Hautes-Alpes est également sollicité pour les mêmes montants.

Adopté à l'unanimité

2/ Convention avec la FFRAS pour le Centre de Loisirs 2021

Comme l'an passé, la commune souhaite signer la convention avec la FFRAS de Peipin pour la mise en place d'un accueil collectif de mineurs saisonniers en 2021 (hiver, printemps, été, automne). Le coût global de ce service est de 3 250 € ; la CAF05 est sollicitée pour participer financièrement à ce service.

Adopté à l'unanimité

3/ Questions diverses

A/ Retrait partiel de la délibération n° 2018-03 du 8 mars 2018

M. le Maire explique à l'assemblée que la décision partielle prise par délibération 2018-03 du 08.03.2018 et relative au poste d'Attaché Principal doit être retirée et ramené à un poste d'Attaché Territorial.

Adopté à l'unanimité

B/ Remboursement SMACL

M. le Maire présente le remboursement de 739.92 € correspondant à l'assurance SMACL qui couvre les frais d'arrêts de travail du personnel communal et qu'il convient d'encaisser.

Adopté à l'unanimité

C/Schéma directeur de l'eau potable : Le lancement des dossiers de consultation peut être lancé sur la plateforme AWS

Adopté à l'unanimité

D/ Extension de la salle de repos : Le lancement des dossiers de consultation peut être lancé sur la plateforme AWS

Adopté à l'unanimité

E/ Réfection du réseau des eaux usées au lieudit de la Clorisse : Le lancement des dossiers de consultation peut être lancé.

F/ Réfection du réseau d'eau potable "rue des muriers", le dossier de consultation peut être lancé.

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 19h10.

Le Maire, Florent MARTIN